

NOVEMBRE
2020

LISLE

BULLETIN MUNICIPAL

N° 73





Cher(e)s ami(e)s,

Comme il était prévu de façon quasi certaine, nous nous retrouvons toujours confrontés à cette pandémie de coronavirus. Si la situation a traversé plusieurs stades, nous sommes encore aujourd'hui dans une phase que l'on peut qualifier de critique à beaucoup d'endroits. Localement nous avons été peu concernés par ce terrible virus, mais nous devons rester vigilants au quotidien. Nous devons nous habituer à vivre avec, avant de fatalement le maîtriser un jour, du moins nous l'espérons.

Cet épisode a bien sûr entraîné des dépenses non négligeables au niveau du budget : achat de masques (~5000 €), de gel, de produits désinfectants, participation à la baisse du prix des repas portés à domicile pendant la période de confinement, exonération de loyers communaux pour des activités à l'arrêt pendant plus d'un mois (ESR, cabinet dentaire, camping). Nous tenons encore à remercier bien vivement la vingtaine de couturières lisloises ou des alentours qui ont confectionné 2000 masques avec le tissu, le fil et les élastiques fournis par le Conseil Départemental. Un petit présent sera offert à chacune d'entre elles. Les différents protocoles à mettre en place et à respecter ont cependant modifié notre façon de vivre et enlevé une partie de la convivialité que nous avons l'habitude d'exprimer au quotidien. Il serait bien de vite retrouver ces côtés fusionnels qui nous caractérisent, surtout dans un petit village rural comme le nôtre.

Le Conseil Municipal qui avait été élu le 15 mars dernier a finalement été repoussé pour son installation au lundi 25 mai. Le vote pour l'élection du maire, des adjoints, des conseillers délégués était à l'ordre du jour de ce conseil ainsi que la désignation des différents responsables de commissions et de syndicats. Rappelons que les budgets ont été votés le 18 juin dernier. Les différentes commissions se sont tout de suite mises au travail.

Le Conseil Communautaire a été installé le jeudi 16 juillet. Le principal constat est que la cohérence territoriale du dernier mandat a volé en éclats. Il avait alors été décidé d'attribuer en priorité des vice-présidences aux trois pôles centres majeurs de la Communauté de

Communes, à savoir le pôle Ribérac-Villetoureix, le pôle Tocane-Lisle et le pôle Verteillac-La Tour Blanche. Résultat final : il n'y a aucune vice-présidence au niveau de Tocane-Lisle, et de Verteillac-La Tour Blanche. Le coronavirus a dû modifier certains critères !!!

La Covid-19 a bien sûr retardé les travaux au niveau du bar « Le Bienvenu », et du chauffage mairie-maternelle. Le bar est devenu « Le Bistrot du Coin » et a fêté son ouverture le samedi 22 août. Le chauffage avec les nouvelles pompes à chaleur en cascades a été achevé fin septembre, début octobre.

L'autre projet prévu pour 2020 était la restauration du bâtiment mairie : toiture, façades, menuiseries. Ces travaux ont été sagement repoussés au printemps prochain. Un financement de 50% a été obtenu au niveau de l'Etat (DETR) et au niveau du Département.

Le fonctionnement des écoles a été très fortement perturbé par la Covid-19 en ce début d'année entre le confinement et la fermeture totale, puis l'ouverture partielle et le respect de protocoles changeant du jour au lendemain. L'avenir reste toutefois bien incertain car les milieux scolaires restent toujours malheureusement des clusters potentiels. Le restaurant scolaire a dû s'adapter également à ses propres protocoles et a entraîné de légères modifications des horaires entre maternelle et primaire afin de respecter une distanciation nécessaire. La bibliothèque a ré-ouvert ses portes après une longue fermeture imposée. Pour combien de temps ? Nous avons malheureusement constaté une baisse importante au niveau des effectifs de l'école primaire et nous devons rester vigilants à ce sujet. Par contre les effectifs restent très stables au niveau de la maternelle.

Le camping a été également impacté par ce mauvais virus et a loupé son début de saison. Heureusement l'été a pu rattraper une partie du retard à l'allumage car les français n'avaient pas le choix pour des vacances qui, en gros, ne pouvaient se dérouler qu'en France. La Covid-19 a certainement changé les mentalités et les lieux de vacances. A l'opposé, la baignade a profité d'un très bel été et le site a connu une occupation impressionnante pendant les belles journées dès la fin du confinement. Par la suite les maîtres-nageurs ont noté une affluence beaucoup plus importante encore que les années précédentes. Notre site plaît. Il sera normalement amélioré au niveau des structures pour l'été prochain.



Voici enfin des informations livrées en vrac et qui méritent d'être connues :

- Après l'annulation des différentes festivités sur l'année 2020, deux manifestations ont résisté à la Covid-19 : la fête de la rentrée avec spectacle sous la halle et animations par une intermittente du spectacle locale et la fête de la science remarquablement organisée par Maxime à la salle des fêtes le samedi 3 octobre et très intéressante sur le plan du contenu.
- L'adressage avec la pose des plaques de routes et les numéros de maisons sur la partie extérieure au bourg va se dérouler sur plusieurs mois. L'achat d'une tarière a été finalisé. Vous allez être destinataires d'un prochain courrier.
- L'arrêt du PLUi a été validé lors du conseil communautaire du 28 septembre dernier. L'enquête publique se déroulera en début d'année prochaine. Les personnes publiques associées donneront leur avis avant l'approbation définitive. Nous ne pouvons que conseiller aux propriétaires de terrains constructibles de s'occuper rapidement de leurs terrains durant cette période de transition.
- Un nouveau prestataire a été retenu pour mettre en place un site Internet « nouvelle génération » pour la commune. Réalisation début 2021.
- Une gestion informatisée du cimetière s'avère obligatoire dans les mois à venir. L'étude est en cours.
- Plusieurs dossiers sont aux mains du SDE24 (syndicat d'électrification) : extension de l'éclairage public au Bordiérage, éradication de globes énergivores, raccordement pour de futurs bâtiments à la ZAE, terrains à lotir à la Martinie.

- La redevance incitative se profile à l'horizon au niveau du SMD3 (Syndicat Mixte Départemental Des Déchets de la Dordogne). Cet organisme organisait des permanences à la mairie de Lisle tous les mardis matin de 8h30 à 14h30. Suite au contexte sanitaire du moment ces permanences sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.
- Je terminerai enfin par un problème qui nous préoccupe beaucoup : la propreté de notre village. Les pigeons nous laissent énormément de débris difficiles à nettoyer. Des interventions ont eu lieu pour réduire leur nombre. Nous sommes bien sûr ouverts à toutes vos remarques à ce sujet et nous sommes conscients de solutions qui existent, mais qui peuvent avoir un coût assez important et qui nécessitent beaucoup de bénévolat. L'interdiction de produits de désherbage s'ajoute à ceci et nous complique la situation. Enfin nous attendons la venue d'une troisième personne au service technique. Des journées de nettoyage complet de notre bourg seront bientôt programmées à des intervalles réguliers. Des voitures abandonnées sur le village sont à enlever. Ce devrait être fait très prochainement. Nous prendrons également très bientôt un arrêté de péril concernant quelques maisons très délabrées du bourg centre. Des aides existent pour ce genre de restauration. Chacun doit se sentir concerné par cette nécessité de nettoyage et d'entretien patrimonial au quotidien.

Il me reste à vous remercier pour votre attitude positive et sérieuse lors de cet épisode délicat que nous vivons et que nous allons malheureusement continuer à vivre pendant un certain temps. Prenez garde à vous afin de rester en bonne santé.

Je voudrais tout simplement dire aux plus jeunes : de votre comportement au quotidien dépend la protection de vos aînés. Respectez les !

Bien cordialement,

Joël CONSTANT, Maire

Equipe de rédaction :

Suzu Heselton, Patricia Davila, Nicole Penine, Bruno Limerat & Joël Constant avec la participation de Michèle Dudon

SOMMAIRE : Dans cette édition :

Le mot du maire	Pages 2 & 3
Réunions du conseil municipal	Pages 4 & 5
Budget / subventions aux assos / projet adressage	Pages 6 à 8
La voirie en quelques mots	Page 9
Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	Pages 10 & 11
Diverses informations communales	Page 12
Enfance - jeunesse	Page 13
Aménagement du Bourg & de la zone touristique	Pages 14 & 15
SMD3 informations sur les ordures ménagères & sur le tri	Pages 16 & 17
Il Etait Une Fois Lisle, Patrimoine, Culture	Pages 18 & 19
La Vie Associative	Pages 20 à 23
Renseignements Utiles	Pages 24 & 25
Informations Diverses	Page 26 & 27
Images d'été 2020	Page 28



Les procès verbaux de toutes les réunions sont disponibles en mairie si vous souhaitez les lire en entier. Un compte rendu sommaire est affiché sur les panneaux communaux après chaque séance.

Réunion du lundi 25 mai 2020

- ◆ Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : Election du Maire ; vote sur le nombre d'adjoints et de conseillers délégués (3 adjoints et 2 CD) ; délégations ; vote sur le taux des indemnités ; lecture de la charte de l'élu local ; informations diverses ; choix des titulaires et de leurs suppléants pour les commissions communales.
- ◆ Avenant sur le lot électricité des travaux au bar.
- ◆ Autorisation donnée au maire pour la recrutement d'un agent en PEC (Parcours Emploi Compétence).
- ◆ Exonération de loyers communaux pour la période du confinement (camping/ESR/dentistes).
- ◆ Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020.
- ◆ Divers : écoles et rentrée progressive ; différents protocoles ; festivités 2020 ; baignade en juillet et août avec présence des maîtres-nageurs ; vote du budget après le 15 juin ; 2ième distribution de masques.

Réunion du jeudi 18 juin 2020

- ◆ Vote des budgets de la commune (*voir pages 6 à 8 pour plus de détails*).
- ◆ Désignation des membres des commissions impôts et appel d'offres ; commissions communales complétées.
- ◆ Désignation des titulaires et de leurs suppléants pour les syndicats intercommunaux.
- ◆ Autorisation donnée au maire de recruter un agent communal en contrat PEC. Organisation des emplois du temps.
- ◆ Convention avec la commune de Bussac pour les écoliers reconduite pour 5 ans.
- ◆ Recrutement des maîtres-nageurs pour la baignade pendant la période estivale.
- ◆ Acceptation de la cession d'un terrain par un administré afin de réaliser une extension du réseau d'électricité.
- ◆ SDE24 : validation de l'éradication de luminaires énergivores ; RV pris pour l'installation d'un transformateur à la ZAE et à La Martinie ; réouverture du dossier pour l'éclairage public au Bordiérage ; choix du fournisseur d'électricité.
- ◆ Divers : transformation d'un contrat CDD en CDI d'un agent ; travaux du bar ; Document Unique/règlement intérieur/PCS ; étude du bourg ; participation citoyenne ; compétences commune-CCPR à clarifier.

Réunion du vendredi 10 juillet 2020

- ◆ Election des délégués titulaires et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.
- ◆ Délégations du Maire : les contrats d'assurances seront décidés par le conseil municipal ; pour l'acceptation des dons ou legs ceux de plus de 1000€ ont besoin d'une délibération du conseil municipal.
- ◆ Décision modificative budgétaire suite à la décision d'exonérer une partie des loyers communaux suite au confinement.
- ◆ Augmentation des heures de travail pour un agent communal.
- ◆ Ligne de trésorerie, emprunts à prévoir.
- ◆ Présentation d'une gestion informatisée du cimetière.



Un ensemble tracteur-gyrobroyeur a été acheté pour nettoyer les grandes surfaces telles que les lagunes.



Nouveau matériel pour le ramassage des feuilles.



- ◆ Dossier SDE24 : point sur la ZAE/La Martinie/Le Bordiérage/les boules énergivores.
- ◆ Renouvellement de la location de la licence IV de la mairie au camping pour cette saison.
- ◆ Travaux d'installation du nouveau système de chauffage.
- ◆ Changement des délégués et suppléants pour le syndicat SDE24.
- ◆ Décision sur la demande des forains de venir à Lisle pendant les jours de Fêtes de la St Roch. Refus du conseil.
- ◆ Dérogations au niveau des écoles : réflexion lancée suite au départ de plus de 10 enfants de l'école primaire.

Réunion du jeudi 10 septembre 2020

- ◆ Accord du conseil pour accepter la redevance d'occupation du sol de France Télécom.
- ◆ Clôture du budget de la zone d'activités économiques des Jonctarias.
- ◆ Choix d'une banque pour l'emprunt & l'emprunt en attente de subventions : travaux repoussés en 2021.
- ◆ Accord du conseil pour repousser d'un an le remboursement du prêt en attente de subventions pour le bar.
- ◆ Renouvellement du contrat d'un agent municipal pour un an.
- ◆ Avenant au bail pour la location du bar « Le Bistrot du Coin » précisant une partie commerciale avec TVA et une partie hébergement sans TVA.
- ◆ Décision modificative sur le budget assainissement pour l'achat d'un tracteur.
- ◆ Accord du conseil municipal pour la restitution de la compétence des chemins blancs à la CCPR.
- ◆ Délibération pour l'ouverture d'une enquête publique du SRB Dronne relative à la gestion du milieu rivières.
- ◆ Intervention de Mme Fargeot : problème sanitaire occasionné par les pigeons.
- ◆ Logiciel pour la gestion du cimetière : évaluation à faire par les secrétaires de mairie.
- ◆ Choix d'une entreprise pour créer un nouveau site internet pour la commune. Proposition de la commission retenue par le conseil.
- ◆ Choix du fournisseur d'électricité : à étudier.
- ◆ Divers : Trésorerie actuelle 122 120€ ; Embauche urgente d'un 3ème cantonnier ; engazonnement des allées du cimetière ; achat ou location d'une tarière pour l'installation des poteaux des plaques de routes ; remise du loyer du camping ; budget participatif ; commission communication - envoi de mails aux habitants ; arrêté municipal pour l'interdiction des véhicules motorisés sur les chemins de randonnée à étudier ; lecture de deux courriers reçus ; regret des vacanciers qui ne pouvaient pas visiter l'église (fermée à clé) ; fête de la rentrée organisée par la commune ; coffre extérieur à installer pour le défibrillateur de la mairie ; rencontre élus-agents.



Réunion avec Mr Ney et Mme Chagnon pour le projet d'aménagement du bourg. Utilisation d'un nouveau vidéo-projecteur/téléviseur.



Ouverture du bar « Le Bistrot du Coin » le samedi 22 août.

Réunion du jeudi 15 octobre 2020

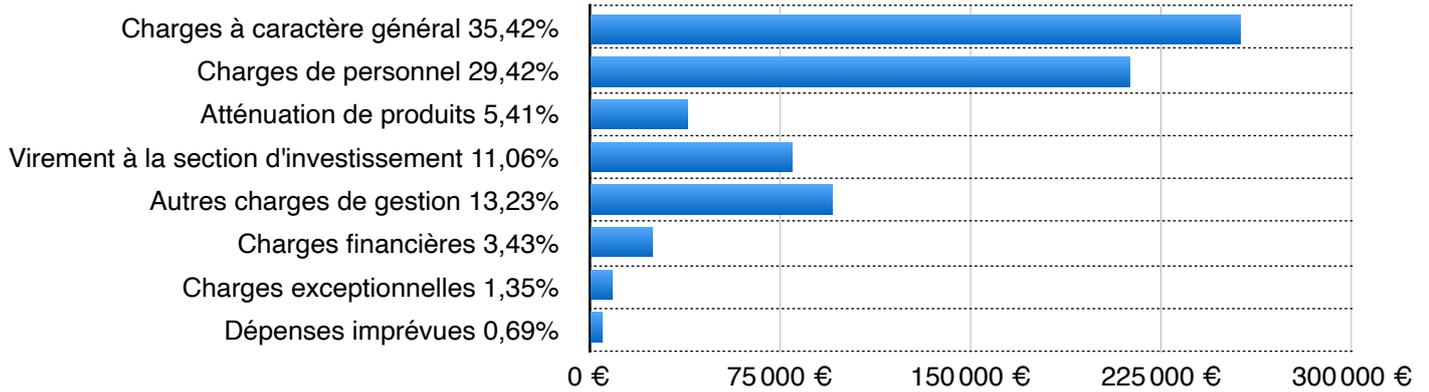
- ◆ Création d'une commission COVID-19
- ◆ Tarifs repas restaurant scolaire : pas de décision pour l'instant.
- ◆ Tarifs redevance assainissement collectif : une augmentation de 3% est votée.
- ◆ Augmentation de l'enveloppe du complément indemnitaire des agents suite à une augmentation du nombre d'heures d'un agent.
- ◆ Point sur les cautions au niveau de certains loyers communaux, des délibérations seront prises en fonction de chaque situation.
- ◆ Adhésion au service ADILSUR pour la protection juridique au niveau des locations communales.
- ◆ Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et celui du SIAEP (eau potable).
- ◆ Achat d'un grillage d'occasion pour la rénovation de l'ancien court de tennis côté baignade.
- ◆ Présentation de la nouvelle association REAL.
- ◆ Don communal aux sinistrés du Var.
- ◆ Divers : adressage - pose des panneaux - attestations ; sectorisation de la commune - trois référents élus pour chacun des 5 secteurs ; décision de ne pas organiser de marché de Noël à cause des restrictions sanitaires.



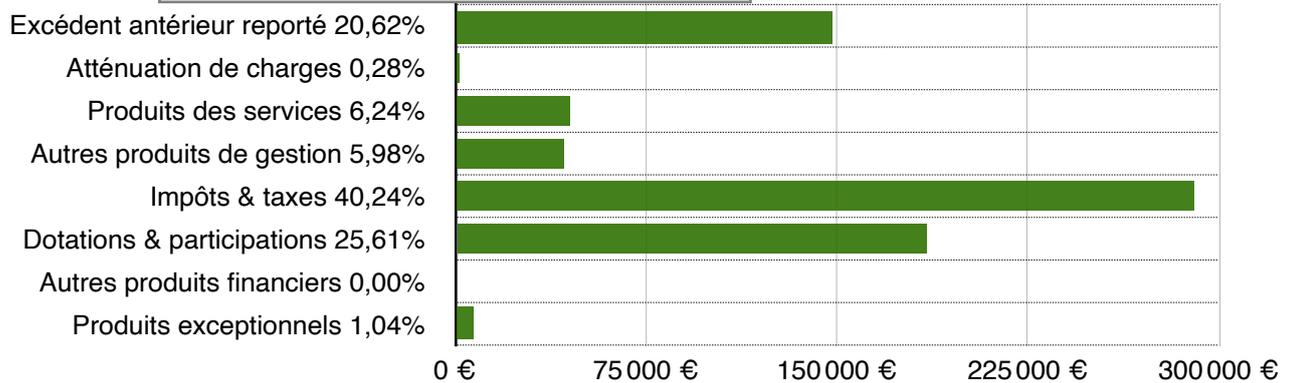
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	€	% du total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	€	% du total
Charges à caractère général	€ 255 400	35,42 %	Excédent antérieur reporté	€ 148 686,60	20,62 %
Charges de Personnel	€ 212 136	29,42 %	Atténuation de Charges : Remboursements sur rémunérations	€ 2 000,00	0,28 %
Atténuation de Produits	€ 39 000	5,41 %	Produits des services	€ 45 000,00	6,24 %
Virement à la section d'investissement	€ 79 749	11,06 %	Autres produits de gestion	€ 43 100,00	5,98 %
Autres charges de Gestion	€ 95 420	13,23 %	Impôts et taxes	€ 290 200,00	40,24 %
			Dotations et participations	€ 184 663,00	25,61 %
Charges Financières	€ 24 700	3,43 %	Autres Produits financiers	€ 9,40	0,00 %
Charges exceptionnelles	€ 9 754	1,35 %	Produits exceptionnels	€ 7 500,00	1,04 %
Dépenses Imprévues	€ 5 000	0,69 %			
Total Dépenses	€ 721 159	100 %	Total Recettes	€ 721 159,00	100 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	€	% du total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	€	% du total
Charges à caractère général	€ 67 030,00	13,48 %	Recettes diverses	€ 148 090,00	19,19 %
Achat de Matériel divers	€ 21 716,00	4,37 %	Subventions Travaux d'Accessibilité	€ 20 316,00	2,63 %
Travaux d'Accessibilité	€ 25 514,00	5,13 %			
Projet d'Adressage	€ 15 000,00	3,02 %	Subventions projet d'Adressage	€ 3 000,00	0,39 %
Chauffage Maternelle/Mairie	€ 45 500,00	9,15 %	Subventions Chauffage Maternelle/Mairie	€ 20 660,00	2,68 %
Étude aménagement du bourg	€ 10 000,00	2,01 %	Subventions Travaux bar	€ 94 900,00	12,30 %
Travaux bar	€ 200 970,00	40,42 %			
Achat terrain ZAE	€ 7 000,00	1,41 %	Sub. Travaux église TC3	€ 29 611,00	3,84 %
Rénovation extérieure mairie	€ 87 476,00	17,59 %	Subventions ESR	€ 415 935,00	53,91 %
Achat terrain lotissement	€ 7 000,00	1,41 %	Subventions rénovation extérieure mairie	€ 39 000,00	5,06 %
Rénovation bâtiment école des filles	€ 10 000,00	2,01 %			
Total Dépenses	€ 497 206,00	100 %	Total Recettes	€ 771 512,00	100 %

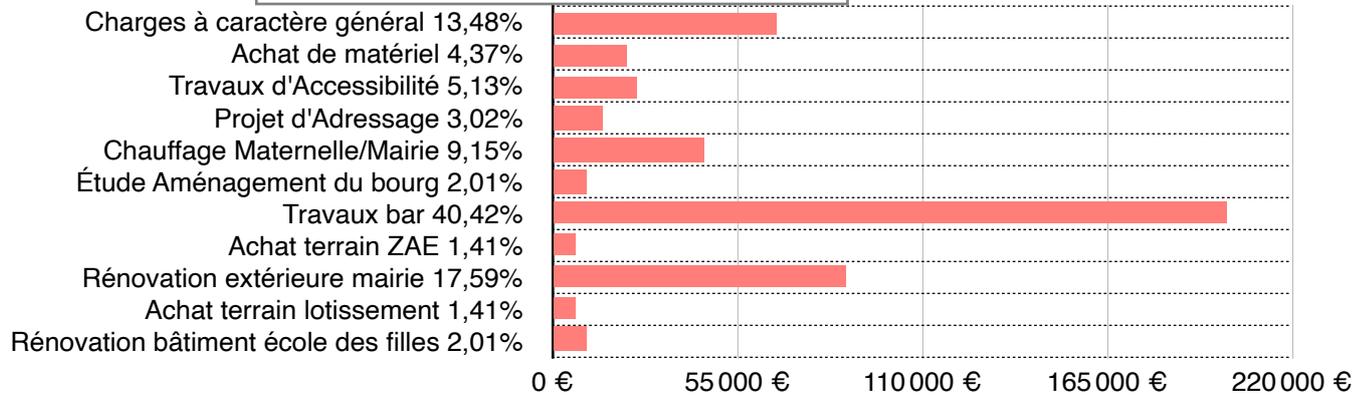
Il vous est rappelé que l'excédent de 274 306€ sur le budget investissement constitue une première provision pour le remboursement de 410 000€ d'emprunt en attente de subventions pour l'Espace de Santé Rural que nous devons payer en 2021.



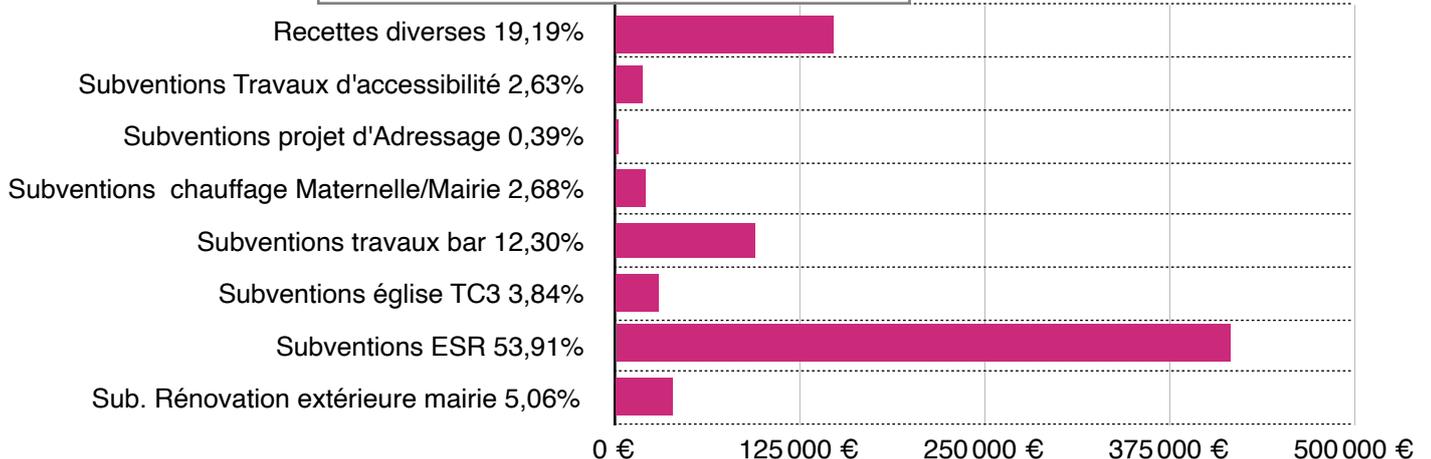
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT





ASSAINISSEMENT Fonctionnement			
Dépenses	€	Recettes	€
Charges à caractère général	€ 43 100,00	excédent de fonctionnement antérieur	€ 81 677,22
Charges de Personnel	€ 8 500,00	Redevance assainissement	€ 18 300,00
Dotations aux Amortissements	€ 25 000,00	Prime d'épuration	€ 6 000,00
Virement à la section investissement	€ 31 170,22	Subvention d'investissement	€ 1 793,00
Total Dépenses	€ 107 770,22	Total Recettes	€ 107 770,22

ASSAINISSEMENT Investissement			
Dépenses	€	Recettes	€
Subvention amortissement	€ 1 793,00	Excédent reporté	€ 35 997,34
Charges à caractère général	€ 50 374,56	Virement section à section	€ 31 170,22
Travaux/étude extension réseau	€ 40 000,00	Amortissements autres	€ 25 000,00
Total Dépenses	€ 92 167,56	Total Recettes	€ 92 167,56

Le Projet Adressage

Ce projet est presque abouti après de très longs mois de travail effectué par des élus et les agents communaux, ainsi que des lilloises et lillois qui ont participé au départ du projet suite à notre appel. Un grand merci à eux.

L'attestation de votre nouvelle adresse, avec le numéro de maison et le nom de la voie, a été envoyée à chaque habitant. Cette attestation servira de preuve d'adresse pour tous les organismes qui sont détenteurs de votre adresse (banque, carte vitale, assurances, permis de conduire, carte grise etc.).

Les plaques de rues et de routes sont posées et toutes les habitations sont désormais numérotées. Ce projet, que chaque commune en France a fait ou est en cours de réalisation, servira pour la fibre, les livraisons, les services d'urgences et bien d'autres services...



Associations et leurs subventions 2020		€
Amicale Laïque		€ 1 200
Le Roseau Lislois		€ 370
Lisle Tonic		€ 180
Comité des Fêtes		€ 1 500
Coop Scolaire Maternelle		€ 500
Limens club de foot		€ 2 200
Coop Scolaire Primaire		€ 500
Club de Tennis		€ 400
Délégués Départementaux Education Nationale		€ 50
Anciens Combattants AFN		€ 320
Comité FNACA		€ 80
FNATH Brantôme		€ 80
Fondation du Patrimoine		€ 75
Maires Sans Frontières		€ 120
Partenaires en Périgord		€ 80
Restaurants du Coeur		€ 100
Société Communale de Chasse		€ 510
Vivre à Lisle		€ 250
Belisle Western		€ 180
Secours Catholique		€ 50
Collège de Tocane		€ 400
Les Petits Pas de Lisle (Randonnée)		€ 100
Parents d'élèves Tocane		€ 50
Rural Sauvage		€ 500
Subventions exceptionnelles		€ 3 205
Total :		€ 13 000

La Fibre Optique

L'arrivée de la fibre optique sur la commune de Lisle se précise. Elle est en effet prévue pour la fin 2021, sur le trajet Ribérac-Brantôme





L'entretien de la voirie de la commune est partagé entre trois entités différentes :

- 1) Pour les voies entre les panneaux « Lisle » (le Bourg) la maintenance est de la compétence de la commune et ce sont les agents communaux qui effectuent les petites réparations, la pose de la signalétique et l'élagage des arbres qui gênent la circulation ou qui sont dangereux etc. Mais la CCPR peut également effectuer des prestations, payantes ou non, pour la commune au niveau du bourg.
- 2) Pour les routes communales qui sont à l'extérieur des panneaux, c'est à dire à l'extérieur du Bourg, l'entretien est de la compétence de la CCPR (Communauté de Communes du Périgord Ribérais)
- 3) Les routes départementales (RD1, RD2 et D78) sont elles de la compétence du Département (la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités).

Une réunion de travaux de la CCPR, avec les responsables de chaque commune, a lieu le premier mardi de chaque mois pour faire remonter les travaux à faire en PATA (Point à Temps Automatique). Pour les voies qui ont besoin de plus importantes réparations, la CCPR nous accompagne pour le chiffrage du projet et la programmation des travaux.

Les chemins blancs dans la commune ont été gérés par la commune pendant quelques années. Le Conseil Municipal a voté en septembre pour les restituer à la CCPR à partir du 1er janvier 2021.

L'entretien des chemins de randonnée est réalisé par la commune avec l'intervention de l'association ALAIJE de Brantôme et par la communauté de communes pour les chemins classés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suite au projet de l'adressage, une sectorisation de la commune a été faite : les 5 secteurs sont : Bourg; Nord; Est; Sud; Ouest. La carte de la commune est affichée à la mairie avec les secteurs indiqués. A chaque secteur sont rattachés 3 élus référents (dont un Adjoint ou un Conseiller Délégué). Ces référents servent comme élus de contact : distributions de documents porte à porte ; référents pour le Plan Communal de Sauvegarde ; informations diverses...etc.



Secteur Bourg : Catherine Casamayou, Maxime Guinot, Laurence Oreiller

Secteur Nord : Suzy Heselton, Anne Mezurat, Jérôme Puypelat.

Secteur Est : Joël Constant, Cathy Cuprys, Fabrice Thieffin

Secteur Sud : Bruno Maugey, Nicole Penine, Valérie Montagut

Secteur Ouest : Bruno Limerat, Patricia Davila, Michel Séjourné

Commission Voirie : Suzy Heselton (présidente),

Bruno Limerat & Anne Mezurat

N'hésitez pas à nous

contacter en cas de

besoin et à nous faire

remonter les problèmes.

Nous ferons de notre

mieux pour les résoudre !

Secteur Bourg

Allée de Labrousse	Rue de l'Arsault
Boulevard Marguerite Peyrou	Rue de l'Eglise
Chemin de Lavergne	Rue de la Bascule
Chemin du Fargier	Rue de la Chapellerie
Grande Rue	Rue de la Fontaine
Impasse de l'Arsault	Rue de la Liberté
Impasse du Bullidour	Rue de la Poste
Passage de l'Arsault	Rue de Périgueux
Passage du 21 Juin 1944	Rue des Alsaciens
Passage du Bullidour	Rue des Banquettes
Passage du Fournil	Rue des Dames de la Foi
Place de la Charbonnière	Rue des Lavois
Place de la Guillotine	Rue des Remparts
Place de la Halle	Rue du Bullidour
Place des Banquettes	Rue du Château Haut
Route de Brantôme	Rue du Four Banal
Route de Périgueux	Rue du Venat
Route de Ribérac	Rue Froide
Rue de Bussac	Traverse du Foirail

Secteur Ouest

Chemin de la Baignade
Chemin de la Barrière
Chemin de la Bélaudie
Chemin de la Dronne
Chemin de la Gare
Chemin de la Monerie
Chemin de la Sénédicie
Chemin de la Source
Chemin de la Voie Ferrée
Chemin de Picandine
Chemin des Champs
Chemin des Granges
Chemin du Tunnel
Côte de la Monerie
Impasse de la Monerie
Route de Grand Brassac
Route de la Lande
Route de Mensignac
Route des Palombières
Route des Rochers
Route du Pont

Secteur Est

Chemin de Batailler
Chemin de la Borie
Chemin de la Coufènerie
Chemin de la Garde
Chemin de Perdillotte
Chemin des Joncs
Route des Chabrouilles
Route des Plateaux
Route du Maine
Route du Petit Bois
Route du Venat

Secteur Sud

Chemin de Charmonteil
Chemin de Dourles
Chemin de Figerol
Chemin de la Fleyte
Chemin de Labattu
Chemin de Maunac
Chemin de Puyroty
Chemin des Pouges
Chemin des Sapins
Chemin des Vignes
Chemin du Chatenet
Impasse des Boiges
Route de la Chapelle
Route de Pommiers

Secteur Nord

Allée des Fleurs
Chemin de la Donzelle
Chemin des Garennes
Chemin des Marsaloux
Chemin des Serres
Chemin du Moulin de la Pezyie
Côte de Chamberliac
Impasse de la Pierre Plantée
Impasse de Rochereil
Impasse des Jonctarias
Route de la Coopérative
Route des Jonctarias
Route du Bordiérage
Route du Chemin Boisé
Route du Cimetière
Route du Pont d'Ambon
Route du Vieux Chêne
Rue de Rochereil
Rue des Bons Voisins
Rue des Prairies
Ruelle de la Croix
Voie du Stade



Pose des panneaux de routes avec la nouvelle tarière achetée récemment



Réunions de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Pour plus de détails sur chaque réunion vous pouvez consulter les comptes rendus sur demande à la mairie.

- 13/02 : Arbitrages budgétaires (Vice-Présidents CCPR)
- 14/02 : Bureau d'études Tecurbis pour le projet de voie verte
- 18/02 : Bureau CCPR pour la préparation du budget
- 26/02 : Comité Syndical SRB Dronne
- 27/02 : Conseil Communautaire à Siorac de Ribérac (vote des différents budgets)
- 13/03 : Inspection annuelle de la gendarmerie de Ribérac
- 23/04 : Vice-Présidents CCPR (visio-conférence)
- 05/05 : Maires CCPR (visio-conférence)
- 12/05 : Bureau CCPR (visio-conférence)
- 20/05 : Conseil Communautaire (visio-conférence)
- 15/06 : Bureau CCPR (visio-conférence)
- 24/06 : Conseil Communautaire à la Tour Blanche
- 16/07 : Mise en place du nouveau Conseil Communautaire à Siorac de Ribérac
- 22/07 : Bureau CCPR à Celles
- 30/07 : Conseil Communautaire à Montagrier
- 24/08 : SMD3 à Villeteureix
- 08/09 : Commission voirie à Celles
- 10/09 : Enquête publique Dronne-Lizonne
- 15/09 : SRB Dronne à Celles / AG Maires sans Frontières à Ribérac
- 17/09 : Bureau CCPR à Coutures
- 23/09 : SRB Dronne à Ribérac
- 28/09 : Conseil Communautaire à Villeteureix
- 03/10 : Séminaire CCPR à Ribérac
- 06/10 : SMD3 / Visite des écoles par la CCPR / Commission enfance jeunesse CCPR
- 08/10 : SMD3
- 14/10 : Réunion pour la mutualisation au niveau de l'approvisionnement en produits bio pour les restaurants scolaires et élaboration de menus communs
- 28/10 : SIVOS Tocane



Séniors « A nous la Forme »

Programme porté par le Conseil Départemental en partenariat avec la CCPR et la mairie de Villeteureix. Les séances ont débuté jeudi 8 octobre et se termineront en juin. Les participants se réunissent chaque jeudi matin de 9h à 11h30 pour profiter d'activités physiques adaptées et d'ateliers bien être.

Séniors « Faites du sport »

Journée organisée chaque année à la Jemaye le 1^{er} octobre 2020. Au programme : activités physiques adaptées (marche nordique, randonnée, Zumba seniors, pêche, tir à l'arc) et ateliers bien être (podologie, prévention des maladies cardiovasculaires, sophrologie, Massage Hammam,....)



Journée des associations (à gauche) à St Méard de Dronne le samedi 5 septembre



Vacances aux centres de loisirs cet été



**Ballades des lundis pendant l'été sur le territoire,
organisées par le service des sports (VTT et Marche nordique)**



Stephane SOLIVARET :

« Voilà c'est fait. A nouveau champion de France, cette fois-ci en sénior -65 kg (rappel : sénior = athlètes de moins de 40 ans et Masters = athlètes de plus de 40 ans).

Bien que j'ai 46 ans, nous avons le droit de concourir chez les jeunes athlètes 😊

Je remporte donc **mon 5^e titre d'affilié dans 3 catégories différentes** (Masters -70 kg, Sénior -60 kg et à présent Sénior -65 kg) avec une **12^e victoire d'affilié sur le circuit France** si l'on prend en compte les qualifications.

Je gagne aussi cette année le « toutes catégories » qui rassemble tous les 1^{ers} de chaque catégorie.

A présent direction Europe fin septembre en Italie avec l'équipe de France Elite A et pourquoi pas derrière Olympia amateur à Las Vegas en Novembre, mais ce sera très difficile de s'y qualifier. »



Commission Participation Citoyenne, jeunesse, Inter-générationnel

Une nouvelle commission a été créée pour ce nouveau mandat. La commission a pour but de nouer des liens entre toutes les générations lilloises afin de mettre en place et réaliser des projets . Nous avons il y a longtemps un club de 3ième âge qui a bien fonctionné un certain temps. Nous avons commencé à étudier ce projet et avec la possibilité, si besoin, de fournir un lieu de rencontre. C'est vraiment un début. Si vous avez des idées ou des souhaits pour ce projet, ils seront les bienvenus. Vous pouvez les envoyer par courrier, ou par mail à la mairie.



Communication aux habitants de Lisle



Ce bulletin est publié deux fois par an, en mai et en novembre. Parfois il y a des informations urgentes à partager avec nos administrés. Aussi, nous avons instauré un système d'envoi par mail. Nous avons répertorié de nombreuses adresses et nous avons déjà communiqué avec vous.

Quelques courriels ont été rejetés car il y avait une erreur dans l'adresse. Si vous n'avez pas encore fourni votre adresse mail, ou pas encore reçu d'informations de la part de la Mairie, nous vous invitons à faire votre demande d'inscription à : mairie-de-lisle@wanadoo.fr Restez assurés que votre adresse ne sera pas partagée ni utilisée dans un autre but que ces messages de communications urgents (loi RGPD).

Merci de faciliter nos relations élus-population.

Camping Le Pont Saison 2020

Une saison 2020 qui a débuté avec 2 mois de retard, à cause du confinement. C'était assez difficile sur le point de vue de l'hygiène, mais pas catastrophique sur la fréquentation. Une majorité de clients français sur de courts séjours de 2/3 jours, plus étalés sur la saison. Le snack continue son chemin. Merci à tous les lillois de leur fidélité. Remerciement au maire, et à tout le conseil de la mairie pour le geste d'aide sur la gérance.



Cette année, **l'école maternelle** accueille 37 élèves répartis dans deux classes :

- 9 élèves de Petite Section et 12 élèves de Moyenne Section dans la classe de M. Robin
- 8 élèves de Grande Section et 8 élèves du Cours Préparatoire dans la classe de Mme Moyrand

La rentrée s'est très bien passée malgré la crise sanitaire actuelle du pays.

Au cours de ces deux premiers mois, les enfants ont pu notamment observer et récolter les légumes qu'ils avaient plantés après le premier confinement (mai/juin). Par leur taille et leur abondance, ils ont fait la fierté de tous. Les tomates ont été cuisinées à la cantine ou mangées directement pendant les récréations. Quant aux magnifiques potimarrons, ils ont été « transformés » en immense soupe (21 litres !) que les élèves de PS/MS ont pu rapporter chez eux pour être dégustée.

Au moment d'écrire cet article (lundi 02 novembre 2020), une nouvelle fois, nous devons adapter l'école aux conditions sanitaires du pays. Tous les projets de sorties, spectacles seront conditionnés cette année par l'évolution de la pandémie.

Vive l'école !

Bruno Robin





Restaurant scolaire

Les créneaux horaires pour les 2 écoles ont été modifiés afin que celles-ci ne se croisent pas et pour laisser du temps à

désinfection des tables, des chaises etc entre les deux services.

Une mutualisation pour l'approvisionnement en produits bio et l'élaboration de menus en commun est en cours avec Ribérac et Tocane pour l'instant. Merci aux membres de cette commission.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LISLE

Afin de faciliter l'accueil des écoles à la bibliothèque, les horaires pendant la période scolaire sont les suivants :

- lundi 9h-10h30.
- mardi 10h-12h.
- jeudi 9h-10h30.
- vendredi 10h-11h30.

En période de vacances scolaires :

- mardi 10h-12h
- mercredi 10h-12h.
- jeudi 10h-12h

Nouveauté : à la bibliothèque, pendant les vacances, nous serons ravies d'accueillir, le mercredi matin de 10h à 12h, vos enfants pour une matinée jeux de société que nous mettrons à leur disposition.

À très vite, Gaëlle Liess

UNE NOUVELLE ORGANISATION EST EN COURS



Fête de la Rentrée à l'école maternelle le 17 septembre organisée par la commission communale « Culture »

FÊTE DE LA RENTREE DES CLASSES :

La première édition de la FETE DE LA RENTREE DES CLASSES s'est déroulée le VENDREDI 17 SEPTEMBRE pour les enfants de la commune.

L'artiste-clown Frédérique GARREAU, domiciliée dans le village, est venue proposer deux créations artistiques pour les petits (à l'école maternelle) et pour les plus grands (sous la Halle).

Ce furent de beaux moments de poésie et de rire plus que nécessaires en cette période bien morose pour les enfants et leurs parents.





LE CONSEIL MUNICIPAL DE LISLE
VOUS INVITE A LA

RÉUNION PUBLIQUE " LISLE DEMAIN "

Venez échanger et partager vos idées

Salle des Fêtes de Lisle

Samedi 12 décembre 2020 - 10h★

★ *Selon le contexte sanitaire du moment*

CONSULTATION CITOYENNE

Notre Commune, oui mais pas sans vous...

Venez vous associer au Conseil Municipal pour
construire Lisle de demain





Nous avons déjà dit que le gros dossier de cette mandature concernerait l'étude du bourg. Plusieurs réunions d'approche ont déjà eu lieu mais il a été convenu depuis longtemps que ce projet se ferait en concertation avec la population. Nous n'en sommes encore qu'aux prémices en attendant vos avis, vos idées, vos réflexions, pour la configuration du bourg que vous aimeriez avoir pour les décennies à venir. Vous allez nous aider à construire le dossier « Lisle demain ». Une réunion publique est prévue à cet effet le samedi 12 décembre à 10h00 à la salle des fêtes, mais nous en reparlerons, car nous sommes bien sûr dépendants de l'évolution du contexte sanitaire.

Consultation citoyenne Lisloise

Au-delà des communications et échanges d'informations conventionnels, la concertation permet au projet d'être plus en harmonie avec les besoins futurs.

Etapas

-appel à participation (courrier d'adressage + bulletin)
(Votre rêve pour Lisle ? Vos idées à lisedemain@orange.fr)

- 12 décembre : réunion d'information (1.5h)
- Temps de réflexion et de lecture des documents du BE proposés (Etude urbaine + fiches action)
- Janvier : journée de concertation par petits groupes
- Février : journée de finalisation, restitution
- Synthèse réalisée par le maître d'œuvre pour valider les orientations et les intégrer au plan.

À noter : toutes les réunions font l'objet d'un compte-rendu produit par la maîtrise d'œuvre, et sont suivies d'une réunion avec le maître d'ouvrage pour faire évoluer le projet en fonction des points soulevés.

Organisation de la réunion d'information

- Mairie : présentation de la démarche
- Bureau d'études : Présentation du travail réalisé (schéma urbain, photos de terrain, cadastre pour localiser les remarques), et de la méthode de concertation (présentation des groupes, attentes, modalités de communication)
- Débat sur les objectifs et orientations
- constitution de groupes de travail

Documents particuliers produits : les documents existants sont adaptés pour être aisément compréhensibles sur les supports de présentation choisis (projection, panneau).
Réalisation possible de questionnaires, jeux, outils facilitant l'implication.

- de gagner du temps sur l'expression des habitants,
- qu'ils prennent conscience de l'étendue de la réflexion,
- de localiser les enjeux et de susciter des idées.

Sinon il faudra que le schéma urbain produise les mêmes effets, mais ce sera plus flou.



Organisation de la journée « TABLES THEMATIQUES »

- Rappel de la méthode, des objectifs : confirmer ou infirmer les propositions du maître d'œuvre, renouveler les idées, améliorer l'implication.
- Démarrage des réflexions en présence des élus et du bureau d'études
- Repas (tiré du panier, traiteur ?)
- Restitution de chaque groupe par un rapporteur (format paper board, projection de photos de leurs écrits/dessins ?)

Proposition de thématiques (ce sur quoi nous attendons des positionnements)

- Voirie / Sécurité
- Paysage / Patrimoine (embellissement, implication des habitants)
- Activités / Services publics / Animation
- Vie touristique (signalétique) / Vie locale
- Habitat / logement / Hébergement



Nota : La hiérarchie des actions à mener sera abordée, ainsi que le calendrier prévisionnel afin d'anticiper les gênes occasionnées lors du chantier et intégrer les suggestions particulières émanant des riverains (accès, stationnement, nuisances).

Par la suite...

En phase chantier l'expression des habitants sera recueillie pour prendre en compte tout problème relatif à la vie quotidienne.



QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

Seules les ordures ménagères (sacs noirs) seront comptabilisées.

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.

La TEOM sera supprimée.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Pour :

- répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :
- réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
- augmenter de 30 % le recyclage
- réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
- valoriser les biodéchets et éviter le gaspillage alimentaire
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement, le développement de nouvelles filières

QUI A DÉCIDÉ DE SA MISE EN PLACE ?

L'ensemble des structures gestionnaires des déchets du département de la Dordogne a acté le principe de mise en place de la redevance incitative fin 2018.

LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

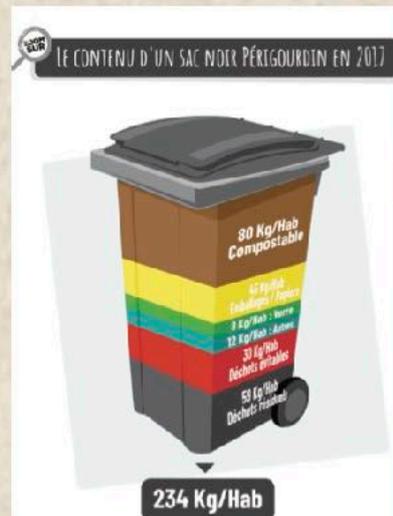
À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.

ANNÉE 1 MISE EN PLACE TECHNIQUE : Déploiement des équipements et enquête usagers.

ANNÉE 2 ANNÉE PÉDAGOGIQUE : Utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture qui ne sera pas payée.

ANNÉE 3 PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION RÉELLE EN REDEVANCE INCITATIVE.



POUR LES USAGERS

ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

Chaque usager enregistré dans la base de données est doté d'une carte pour la collecte en point d'apport volontaire. Il est souhaitable de s'enregistrer rapidement auprès du SMD3 afin d'être équipé dans les temps.



ÉTAPE 2 : LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En appliquant sa carte 3 secondes sur le lecteur positionné sur le conteneur, l'utilisateur ouvre le tambour pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur sa fiche.

ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'utilisateur reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait) et à la part variable éventuelle. Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.



UNE ANNÉE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION : Une **facture pédagogique**, qui ne sera pas à payer, sera adressée avant l'envoi de la première facture réelle début 2022. Elle indiquera aux usagers le montant qu'ils auraient dû payer à l'issue des premiers mois de fonctionnement du nouveau système, pour leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements afin de maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.



Exemple d'une station complète de bornes aériennes permettant le dépôt de 4 flux de déchets : les ordures ménagères, les recyclables, le carton, et le verre.

- Toutes les bornes du département sont accessibles 24h/24
- Seules les ordures ménagères (sacs noirs) sont comptabilisées au volume à l'ouverture de la borne
- La borne dédiée aux sacs noirs est la seule qui s'ouvre grâce à la carte usagers, les autres bornes (recyclables, verres, cartons) sont en libre accès
- Les emballages et papiers sont à déposer en vrac dans la borne jaune

MODE DE CALCUL DE LA FACTURATION À L'ANNÉE

A l'issue de la première année pédagogique, la grille tarifaire départementale sera adoptée, puis revue annuellement par délibération.

Voici une tendance pour les foyers les plus présents sur le territoire.

LE CALCUL POUR LES PARTICULIERS

1 PART FIXE un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité, etc.) + un forfait de base qui comprend le nombre d'ouvertures de bornes ordures ménagères déterminé par la composition du foyer

1 PART VARIABLE pour les ouvertures de bornes supplémentaires au delà du forfait

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Libre accès, 24h/24				
Part fixe			Part variable	
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	
1 à 2 personnes	Autour de 80 €	24 ouvertures / an 65 €	145 € / an	1 ouverture supplémentaire = 2,70 €
3 à 4 personnes		48 ouvertures / an 130 €	210 € / an	
5 personnes et plus		72 ouvertures / an 195 €	275 € / an	

* L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le triement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.
** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

2 sacs de 30 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés à chaque ouverture.

PROFESSIONNELS

Vous êtes un professionnel, le représentant d'une collectivité ou d'une association, quel que soit le volume de déchets produits, il est indispensable d'être identifié auprès du SMD3. Pour découvrir les solutions proposées et le système tarifaire, rendez-vous sur smd3.fr rubrique Pros et Collectivités.

UN SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3

est votre interlocuteur privilégié pour :

- vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- vous accompagner
- informer d'un changement (déménagement, personnes composant le foyer, etc.)
- signaler un matériel défectueux (points d'apport volontaire détériorés, cartes défectueuses, etc.)
- obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- répondre à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

smd3.fr





L'arrivée de l'électricité...

Dès la préhistoire les humains eurent à constater les effets de l'électricité sans pouvoir cependant la maîtriser. Ses propriétés furent découvertes au XVIII ième siècle et la maîtrise du courant électrique a permis l'avènement de la 2ème révolution industrielle. Etudiée en 1600 par William Gilbert, Benjamin Franklin l'a identifiée en 1750. Alexandre Volta a créé la pile électrique en 1799. La lampe à incandescence de Joseph Swann en 1879 permet de produire de la lumière et la première ligne électrique apparaît en 1883.

Dans les années 1920's l'expansion électrique permet le maillage de tout le territoire, sublimée par le tableau « Fée électricité » de Raoul Duffy pour l'exposition universelle de Paris en 1937, alors que de nos jours 1,3 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité (chiffres de 2015).

Dès 1910, une convention est signée avec Mr Villedary de Tocane pour l'installation de l'éclairage électrique dans la ville de Lisle, éclairage des rues et places qu'il faudra réparer en totalité en 1919. Entre temps en 1916, le conseil avait ajourné la demande de Bec Electrique pour l'éclairage de la boîte aux lettres du bureau de poste.

En novembre 1920, le conseil décide que le contrôle de la distribution de l'énergie électrique, en application de l'article 7 du décret du 17/10/1907, sera assuré par les agents de contrôle de l'Etat.

Dès janvier 1924, il est fait lecture d'une lettre du Préfet concernant l'électrification rurale du département et de l'indication des charges incombant aux communes. En février un accord de principe est donné pour l'électrification des campagnes avec nomination d'une commission de cinq membres chargés de l'étude du coût.

En novembre 1925, un grand nombre d'abonnés se plaint de la qualité de la lumière fournie. Le conseil invite Mr Villedary, concessionnaire de l'éclairage, à remédier à ces inconvénients.

En mars 1927, le Président du Conseil d'Administration de la Société «Energie électrique du SO» sollicite le Ministre des Travaux Publics pour que la concession par l'état (avec déclaration d'utilité publique) d'une distribution de l'énergie électrique aux services publics soit étendue sur les départements aquitains. Le conseil donne un accord de principe sous réserve d'en user à l'expiration de la concession en cours.

En novembre de la même année, le maire fait ressortir les avantages que présenterait pour les habitants, la distribution de l'énergie électrique tant pour l'éclairage que pour la force motrice. La construction du futur réseau serait facilitée par la constitution d'un syndicat dont le siège serait à Montagnier.

Dès février 1928, Mr Villedary, industriel à Tocane, présente une demande de concession pour la distribution d'énergie électrique pour tous usages sur le territoire de la commune. Un accord lui est octroyé. Il présente en mai, un cahier des charges sur le branchement de la commune sur l'énergie électrique du SO sous réserve que celui-ci ait lieu dans un maximum de 10 ans.

La commune décide d'adhérer au syndicat de distribution de l'énergie électrique dont le siège se trouve à Tocane. Mr Villedary en demande la concession, demande soumise à enquête en application du règlement d'administration publique concernant l'électricité. Par convention du 7 août 1929, la distribution d'énergie électrique lui est accordée.

Le syndicat émet un emprunt souscrit par les habitants au taux de 3% net d'impôt sur 30ans. L'exécution du projet a un coût de 121 000F.

Il est décidé d'électrifier l'église dès que les finances le permettront.

(sources : Internet et archives communales)

...à suivre



Marcel Courcelas

Le métier de sabotier était ancré dans la famille Courcelas depuis plusieurs générations. Mais cette profession perdant peu à peu de sa splendeur, Marcel dut se résoudre à prendre un métier supplémentaire : ce fut celui de facteur. C'était une époque où l'hospitalité n'était pas un vain mot et Marcel avait ses maisons. Mais il aimait bien également aller boire un petit coup dans les bars de Lisle, fort nombreux à cette époque. Son tracteur ou sa mobylette était bien rangé devant l'établissement où Marcel, en se mettant au comptoir, commandait toujours pour lui et son copain, qui, entre parenthèses, n'arrivait jamais. Mais parfois sa Marguerite veillait et venait interrompre ces bons moments. Alors Marcel rentrait sagement à la maison en effectuant souvent un trajet un peu plus long qu'à l'aller. C'était une belle époque. Gardons dans nos têtes le souvenir de la photo ci-contre d'un Marcel rayonnant participant au défilé du Comité des Fêtes. Merci pour le portrait légendaire que tu as laissé à la commune, celui d'un brave sabotier au grand coeur.



Souvenirs...souvenirs...

Si vous voulez partager un souvenir lislois d'antan merci de contacter la mairie. Vos photos et un texte peuvent être inclus dans la prochaine édition.



Nous vous proposons de poursuivre notre recherche des divers points d'eau du village.

Par ailleurs si vous êtes propriétaire ou connaissez l'un d'eux, si une légende s'y rattache votre collaboration serait précieuse, merci d'avance.

Rendons nous en direction de Tocane St Apre. A la sortie du bourg sur votre gauche dans un minuscule bâtiment couvert de végétation en bordure de route, au sein d'une propriété privée, se trouve la fontaine Argentine. Selon le propriétaire elle doit son nom à la présence de particules argentifères que l'acte de vente délivré par le notaire, autorise à exploiter, mais non à commercialiser. Elle déverse son eau au milieu des jardins de l'autre côté de la route et a donné son nom au lotissement situé à droite de cette route.

A la sortie du bourg, au carrefour de la route de Tocane et de la route de Pommier, le long d'une muraille, mais sur le domaine public, la fontaine du Puy déverse ses eaux. Le terme puy correspondant à l'occitan puech, pech, désigne dans le sud de la France un lieu élevé, une colline, une montagne. Ce nom est celui des terrains dominant la route de Pommier et le moulin de Jansou.

Partons en direction du village de Pommier. Arrivés en son centre, sur la gauche se trouve la signalisation de chemins de randonnées. Prenons la, elle mène vers la ferme de Charmonteil. A mi-chemin sur la droite en contrebas du talus se trouve le lavoir de Charmonteil. Celui-ci n'est plus utilisé et envahi de sable et autres matériaux. Il avait pourtant fait l'objet, il y a une douzaine d'années de journées de nettoyage et remise en service.

Lisle Culture



LISLE DES SCIENCES :

La commune a décidé de s'inscrire dans la démarche nationale de la FÊTE DE LA SCIENCE sous le nom LISLE DES SCIENCES afin de défendre l'idée que les territoires ruraux pouvaient rassembler du monde autour des diverses thématiques qui composent l'univers scientifique.

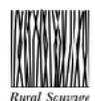
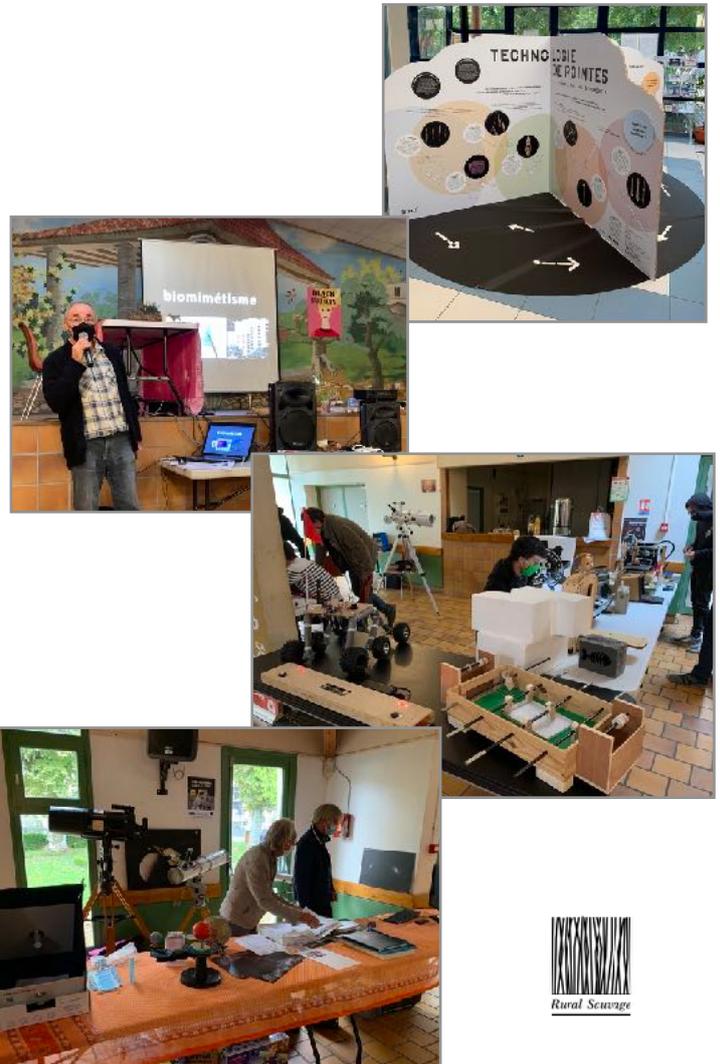
Labellisé "Fête de la Science / CapScience" cette première édition a eu lieu le SAMEDI 03 OCTOBRE à la salle des fêtes et a répondu au thème national de cette année 2020 'L'homme et la Nature'.

Plusieurs temps forts ont animé la journée tels que des conférences (Astronomie, Biologie et Philosophie), un village d'acteurs scientifiques du territoire (Club d'astronomie de Parcou-Chenau et de Coulounieix-Chamiers, FaLab de Marsac, Etudiants en radiologie, ...) ainsi que la projection, en soirée, du film documentaire LOOKING FOR SAPIENS de Pauline COSTE.

Une première brique de l'aventure vient d'être posée et de nombreux contacts ont été réalisés pendant la mise en place prévoyant des éditions fort intéressantes pour les années suivantes.

Restons CURIEUX !!

Organisé par la commission communale « Culture » & l'association Rural Sauvage



Comité des Fêtes

Président :
Michel SEJOURNE
06-20-41-32-08

Limens JSA

Président :
Franck AUTHIERE
06-14-86-19-63

Chasse

Présidente :
Françoise GASQUET
05-53-03-40-40

Le Roseau Lislois

Président :
Joël TRANCHON
05-53-04-28-60

Tennis Club

Co-Présidentes :
Christiane DEMARTEAU
Florence LESUEUR
06-85-05-30-67

Belisle Western

Présidente :
Béatrice LARUE
05-53-03-98-87

Vivre à Lisle

Président :
Jean-Louis FARGEOT
05-53-04-50-38

Amicale Laïque

Présidente :
Wahiba DORHRI
09-09-43-46-57

Sentiers et Randonnées Les petits pas de Lisle

Présidente :
Arlette BESSINE
06-21-16-68-35

Billard Club

Président :
Thierry LEBRUN
06-04-45-61-75

Lisle Tonic

Président :
Jean HAMEAU
05-53-07-20-55

AFM-ACPL

Vice Présidente :
Marie-Lise
LACOMBE
05-53-04-50-03

Rural Sauvage

Président :
Maxime GUINOT
ruralsauvage@gmail.com
06-20-80-54-24

REAL

Président :
Jérôme PUYPELAT

Les associations lisloises

Les Vaches d'Aqui

Présidente :
Line SIMON
06-63-48-90-63

ADRAHP

Président :
Christian CHEVILLOT
05-53-04-85-02

Les Chevauchées du Périgord

Présidente :
Annie DURANTON
05-53-04-44-28

FNACA

Président :
Yves BRANDY
05-53-54-80-70

AFN

Président :
Julien ROULET
05-53-03-60-87

FNATH

Président :
François GILBERT
05-53-03-47-25



La Vie Associative Lisloise :

Les activités peuvent être suspendues à tout moment en raison du contexte sanitaire



Limens JSA entame sa 4ème saison, avec un changement à la présidence où Franck AUTHIERE prend la succession de Jacky BELUCHE. Il sera épaulé dans sa tâche par Sébastien BONTEMPS.



Côté terrain, le projet est aussi retouché avec l'arrivée de nouveaux éducateurs au sein de l'école de football, dont de nombreux joueurs des équipes seniors pour épauler ceux déjà présents comme Florent ROGER ou la prise en main des équipes Seniors par Rachid KERKRI en R3 et Laurent LARREGLE accompagné d'Alexandre TADIELLO sur l'équipe D2, le groupe 3 restant sous la tutelle du tandem Fred PARCELIER - Manu DUCHER.

Une bonne nouvelle aussi avec le retour de l'équipe féminine que l'on souhaite pérenniser et l'équipe des arbitres qui s'est étoffée avec les venues de Mathilde DELANNES et Jérémie CLOFF.

Le club continue également de proposer une pratique loisir avec Nicolas AUBIN.

Si la fin de saison a été prématurée, tout est mis en ordre pour se prémunir autant que faire se peut avec la mise en place des protocoles d'accueil sur les différents sites du club qui s'attend à une année difficile en terme de manifestations même si de nouvelles idées sont travaillées pour tenter de se diversifier et de se renouveler...

Je vous ai transmis en PJ le calendrier de l'équipe 1 ainsi qu'un flyer que l'on propose pour les jeunes où toutes les infos sont consignées, ainsi que des photos de l'équipe 1 lors de la préparation de la saison et de la reprise des jeunes.

Voici également le lien vers le site du club: <https://limensjsa.footeo.com/>

et la page facebook du club: <https://www.facebook.com/limensjsa/>

L'ORGANIGRAMME DE L'ECOLE DE FOOTBALL

Président : Franck AUTHIERE

Responsable Technique Jeunes :
BALES Kevin
06.98.46.02.64

CAT.	Années d'âge	Morales et lieux d'entraînement	Référents
U12 - U13	Garçons et filles nés en 2008 et 2009	Lundi (17h30 - 19h) - Mercredi (16h - 17h) à St Astier	Fred Ferrari
U10 - U11	Garçons et filles nés en 2010 et 2011	Mercredi (15h - 17h) + Vendredi (17h30 - 19h) à St Astier	Pierre ALBUCHER et Noël Delord
U8 - U9	Garçons et filles nés en 2012 et 2013	Mercredi (9h30 - 11h30) à Massignac et (17h - 18h30) à St Astier	ROGER Florent (Massignac) BARBIT Sabrina et PETIT Damien (St Astier)
U6 - U7	Garçons et filles nés en 2014 et 2015	Mercredi (9h30 - 11h30) à Massignac et (10h30 - 12h) à St Astier	ROGER Florent (Massignac) et Patrick BALES (St Astier)



Activités de l'école de foot au cours de la saison :

- Animations clubs
- Participation à des tournois départementaux et/ou régionaux,...
- Stages vacances perfectionnement



Acteur du Programme Éducatif Fédéral



PLAISIR, RESPECT, ENGAGEMENT, TOLERANCE, SOLIDARITE

Pour toute inscription, veuillez fournir les pièces suivantes :

- Demande de licence (à retirer auprès du club)
- Photo d'identité
- Photocopie de la pièce d'identité ou du Livret de famille
- Chèque de cotisation de 50€ (U6 à U9) ou 55€ (U10 à U13) (tarif dégressif dès le 2e licencié)



REPRISE POUR LES DIFFERENTES CATEGORIES :



Entente avec les clubs de St Germain du Salembre et Montrem

Plus de renseignements sur le site du club : limensjsa.footeo.com

Facebook : Limens JSA



Rejoins nos équipes !



Développons le football ensemble !



La Vie Associative Lisloise :

Les activités peuvent être suspendues à tout moment en raison du contexte sanitaire



LISLE TONIC

En cette rentrée troublée, LisleTonic a pu reprendre son activité mi septembre.

La salle des fêtes se prête aux conditions d'hygiène requises actuellement : le port du masque y est obligatoire à l'entrée, à la sortie et pour tout déplacement interne. Un registre des présences y a été ajouté par ailleurs. Il est fortement conseillé d'apporter son propre matériel (tapis, serviette, ...).

Les cours ont lieu:

- le lundi de 10 à 11h gym avec Jean-Luc BRUN
- le mercredi de 10 à 11h30 yoga animé par Clotilde SERS
- le jeudi de 10 à 11h gym-Pilates avec Sylvie SANTELLANI
- le jeudi de 17 à 18h gym d'entretien avec Simone BLANCHET

Le renouvellement du bureau a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du 3 septembre.

Sa composition est la suivante:

- Président: Jean HAMEAU
- Trésorière et trésorière adjointe: Hélène VILLEPONTOUX et Claudine COLLERY
- Secrétaire et secrétaire adjointe: Michèle DUDON et Bernadette FERRIGNO

Vous pouvez joindre le club par messagerie à l'adresse suivante: lisletonic@laposte.net



Les Petits Pas de Lisle

Saison 2020 & 2021

Le club de randonnée a repris ses marches hebdomadaires depuis début septembre. Ouvert à tout le monde, vous y serez accueillis tous les mardis sur le boulevard Marguerite Peyrou à partir de 13h30 pour un départ de la marche à 14h00. Pour tout renseignement : 06 67 82 87 40 ou 06 28 76 11 08.



Belisle Western

Saison 2020 & 2021

Le club a repris ses cours depuis le 28 septembre en nombre restreint mais très prudemment avec les normes sanitaires actuelles. Les cours sont ouverts à tout le monde. Pour cela, présentez-vous à la salle des fêtes tous les lundis soir de 18h30 à 21h00.

Pour tout renseignement : 06 28 76 11 08 ou 07 85 01 53 88.



Roulons Ensemble Avec Léa

Puymaurin 24350 LISLE

roulonsensembleaveclea@gmail.com

La vie ne donne pas la chance à tous et toutes de naître égaux, et nous aurions préféré ne pas créer cette association mais voilà, il fallait agir...

Léa est une jeune femme de 23 ans, elle est souriante, dynamique, volontaire, mais elle a aussi son petit caractère..., handicapée moteur d'origine cérébrale depuis sa naissance.

Sa famille, parrains, marraine et amis sont fans de moto en toute logique Léa aime également la moto. Mais son état physique ne lui permet pas de s'installer sur une selle. Les parents ont donc le souhait d'acheter un side-car pour permettre à Léa de profiter des sorties familiales.

Dans un premier temps une cagnotte sur https://www.leetchi.com/c/un-side-car_pour_lea a été créée il y a 1 an qui a récolté 1800€.

Dans un deuxième temps un blog a suivi <http://roulonsensembleaveclea.over-blog.com>.

Puis nous avons lancé l'idée de faire frapper une médaille souvenir avec une photo de Léa dans un side-car. Mais pour que cela soit plus officiel nous avons fini par créer une association : **Roulons Ensemble Avec Léa** en août 2020.

La moto, pour le side-car, est déjà là mais le plus gros du travail reste à faire : acheter le panier et l'adapter à la moto.

Pour se faire en plus de la cagnotte nous avons enfin mis en pré-commande cette médaille souvenir frappée par le monnaie de Paris, vous pouvez trouver le bon de commande chez nos commerçants Lislois et à la mairie de Lisle et voir à quoi ressemblera la médaille sur notre blog.

Nous avons des petits projets en stade d'élaboration : nous serons au salon du livre à Clermont Ferrand le 21 et 22 novembre 2020. Des t-shirts, des stylos, des rassemblements motos sont en étude.

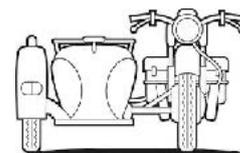
Bien évidemment si cette association a pris vie c'est pour aider Léa mais pas que...

Si elle a du succès et perdure dans la durée nous serons en mesure d'aider d'autres familles qui en ont besoin.

Mais tout cela ne sera possible qu'avec votre aide et votre soutien.

Merci à toutes et à tous.

Le Président : Jérôme PUYPELAT



ASSOCIATION VIVRE A LISLE

1 rue du Château Haut

24350 LISLE tel : 05 53 04 50 38

L'association « Vivre à Lisle » est toujours en bonne santé !

Malheureusement, vu la situation sanitaire actuelle, l'organisation de manifestations est très difficile.

Pour l'année prochaine, le concours des « Peintres dans le rue » sera maintenu si les circonstances le permettent.

Nous espérons aussi maintenir « la soirée jazz » au profit des enfants hospitalisés.





Les Chevauchées du Périgord

La pratique des sports équestres apporte aux enfants de multiples aptitudes.

D'abord la rigueur et l'adresse de leurs gestes.

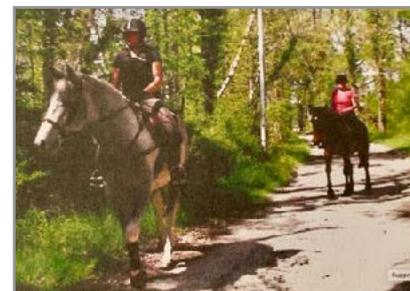
L'équilibre et la conduite d'un cheval ne sont pas d'une facilité évidente. Les soins à prodiguer à un animal impliquent de la précision, du calme et de la volonté.

Les soins et la nourriture d'un cheval, ça s'apprend également.

La monte d'un cheval au pas, au trot, nécessite de la compétence. Il nous a fallu, à nous-mêmes de l'application et de l'expérience, avant de l'inculquer à nos propres élèves, et c'est moins facile que de se servir d'un vélo.

En pratiquant l'équitation avec notre monitrice Barbara AUTEFORT, vos enfants gagneront en compétence et équilibre plus que les parents n'imaginent.

Annie DURANTON, présidente



AAPPMA Le Roseau Lislois

Comme pour chacun, l'année 2020 a été particulière pour les pêcheurs. Elle a débuté avec le confinement. Les décideurs nationaux avaient oublié la pêche. Alors la grande question était de savoir si on pouvait pratiquer ou non. Dans les cabinets des différentes préfectures, des textes ont été rédigés. Les pêcheurs ont docilement rangé les cannes pour quelques semaines. Le déconfinement tardait. Une pratique individuelle dans un lieu isolé allait redonner du baume au cœur. Le prix de la carte a parfois été critiqué lors de cette période d'abstinence.

Ensuite, rapidement les activités de pleine nature ont pris de l'ampleur. Les chemins menant à la Dronne étaient souvent occupés. La vente des cartes a repris pour se rapprocher des résultats de 2019, au moins à Lisle. Les finances sont équivalentes aux années passées car l'association organisait traditionnellement des animations qui avaient un coût, pour des recettes équivalentes. Cette année, il y a eu seulement la vente des cartes et la réception de subventions.

Avec l'été, il y a eu quelques incivilités et il faut rappeler que le passage sur les berges ou le contact avec le fond de la rivière sont soumis à l'autorisation du propriétaire. La Dronne est entièrement située dans une zone de droit privé.

Sur la commune de Lisle, l'accès à la rivière est assez facile, la plupart du temps. Ce n'est pas le cas partout. J'ai une vision globale de la pêche dans le département et je considère que l'accès au domaine public : Isle en aval de Périgueux et rivière Dordogne en particulier est théorique mais souvent fort compliqué. Il en est de même avec les étangs appartenant au département. Les pêcheurs performants ont un matériel souvent volumineux. De nombreux pêcheurs expérimentés sont en situation de handicap suite aux aléas de la vie mais ne s'en vantent pas. J'ai signalé tout cela à la Fédération de Pêche de la Dordogne où l'on m'a répondu : « Tout va bien ! » Donc les pêcheurs ne sont pas entendus. Les voies vertes par exemple reculent les places de parking et font rebrousser les pêcheurs.

Au niveau des populations, j'ai fait des observations en barque et en pêchant. Les lâchers du barrage de Miallet ont été différents des années passées et l'eau n'était pas mâchée en août.

Les vairons et goujons, poissons avec un cycle de vie court, sont en retrait. Il y a un faible retour des ablettes. Les gardons et petits chevaines sont bien représentés. Les poissons autour du kilogramme sont rares : cyprins et carnassiers. Les gros poissons sont présents. Les carnassiers sont moins nombreux que dans la rivière Isle. Le chevelu disparaît l'été avec le changement climatique.

Le Bureau des AAPPMA devait être renouvelé avant la fin d'année, après un mandat de 5 ans. Il vient d'être reporté d'un an par les instances nationales. Ma décision d'arrêter la présidence du Roseau Lislois, par manque de temps est irrémédiable donc je démissionne. Lors de l'AG en décembre une nouvelle équipe se rassemblera autour de Jean François Delor. Je continuerai à être présent pour notre association mais n'assurerai plus un relais au niveau départemental ou national.

Les cartes seront toujours distribuées Chez Agnès Duclaud, chez J.F.Delor ou sur Internet.

[Le Président du Roseau Lislois](#)

[J.Tranchon](#)

A gauche : un brochet estimé à 106 - 108 cm, pris non pas à Lisle mais à Tocane le 15 octobre 2020





LA MAIRIE

Secrétaires : Marlène MATHA et Christine GALLET

Tel : 05.53.04.50.02 Fax : 05.53.54.58.81

Courriel : mairie-de-lisle@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-de-lisle.eu

Jours et heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h

le bureau est fermé le mercredi après-midi

Les permanences des élus

Le Maire, Joël CONSTANT, et ses adjoints,
reçoivent à la Mairie

le mardi de 11 h à 12 h et sur rendez-vous

Bibliothèque Municipale

Directrice : Gaëlle DENEUVILLE assistée de bénévoles.

Les horaires d'ouverture au public
sont disponibles en page 13

Téléphone : 05 53 04 51 77

Possibilité de portage à domicile



Location de la Salle des Fêtes

(suspendue jusqu'à nouvel ordre)

Tarifs au week-end

(du vendredi au dimanche / 3 jours) :

Particuliers lillois 110€*

Particuliers non-lillois 190€*

Associations lilloises 40€*

(2 locations gratuites chaque année civile)

Associations non-lilloises 120€*

Petites réceptions 50€*

Forfait location vaisselle 50€

Forfait chauffage 60€

(du 1er octobre au 30 avril)

* gaz compris

Pour connaître la disponibilité de la salle veuillez consulter
le site internet de la commune ou demander à la Mairie
ou contacter le responsable Marcel BESSINE

Téléphone : 06 28 76 11 08

Passeports & cartes d'identité

Le service pour les demandes de CNJ et passeports à la
mairie de Ribérac

est uniquement sur RV au 05 53 92 41 51

La Gendarmerie de Tocane

Ouverte le lundi de 08:30 à 12:00 et

le samedi de 14:00 à 18:00

Téléphone : 05.53.92.57.58

En dehors de ces horaires contactez la Gendarmerie
de Ribérac au 05.53.92.57.00

Permanence d'une Assistante Sociale

Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale
au :

Centre médico-social de Tocane

Tel : 05.53.02.06.72

Les Conseillers Départementaux du Canton de Brantôme

Mr Jeannik NADAL et Mme Marie Pascale ROBERT-ROLIN

(avec leur suppléants Jean-Paul Couvy et Bénédicte Bernegoue)

reçoivent dans les locaux de la Mairie sur rendez-vous. Téléphone : à la Mairie



URGENCES

Samu	Tél : 15
Urgences européennes	Tél : 112
Gendarmerie	Tél : 17
Pompiers	Tél : 18
EDF	Tél : 09 69 32 15 15
Service de l'eau SAUR	Tél : 05 81 31 85 03
ORANGE assistance	Tél : 3900
SFR assistance	Tél : 1023
Bouygues assistance	Tel : 1064
Free assistance	Tel : 1044



SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Mairie de Lisle	Tél : 05 53 04 50 02	Fax : 05 5354 58 81
Salle communale et bibliothèque	Tél : 05 53 04 51 77	
Restaurant scolaire	Tél : 05 53 07 05 83	
Accueil périscolaire et centre de loisirs	Tél : 05 53 08 31 97	
Camping municipal	Tél : 06 30 53 38 27	
Ecole maternelle Directeur Bruno ROBIN	Tél : 05 53 04 54 66	
Ecole Primaire Directrice Chrystel DARROUZES	Tél : 05 53 04 50 29	
Déchetterie de Tocane	Tél : 05 53 91 61 33	



SERVICES DE PROXIMITE

Notaire Maître Etienne DUBUISSON	Lisle Tél : 05 53 04 50 21 / Brantôme Tél : 05 53 05 70 87
La Poste Lisle	Tél : 05 53 04 50 51
Crédit Agricole	Tél : 09 69 32 22 47
Maison de la Dronne Montagnier	Tél : 05 53 91 35 11
Office de Tourisme de Ribérac	Tél : 05 53 90 03 10
Office de Tourisme Brantôme	Tél : 05 53 05 80 63
CCPR (Communauté de Communes du Périgord Ribéracois)	Tél : 05 53 90 61 94 / 05 53 90 56 49



ESPACE DE SANTÉ RURAL DE LISLE ET AUTRES SERVICES MEDICAUX À LISLE

Pharmacie Lacombe-Bourdinaud	Tél : 05 53 04 50 03 Fax : 05 53 53 36 15
Docteur Laurent BLANCHÉ	Tél : pour prise de RV 09 72 17 60 86 <u>du lundi au mercredi 8h-12h & 14h-18h</u>
Docteur Alain DELGADO	Tél : 05 53 04 51 53 (Plateforme rendez-vous)
Infirmières : Laurine LABEYRIE & Audrey VERNEUIL	Tél : 05 53 04 55 26
Kinésithérapeutes : Ségolène DUPREZ, Laurence DENIS, Alice DEMOULIN & Aude MAZIERES	Tél : 05 53 90 70 60
Pédicure-Podologue D.E. Jessica TRONIOU	Tél : 06 36 14 58 41
Psychomotricienne : Amélie AFFAGARD	Tél : 06 61 03 08 53
Diététicienne : Floriane HADIDI	Tél : 05 53 45 40 95
Dentiste : Sébastien SURAY	Tél : 05 53 46 29 36
Ambulances Lisloises , Taxi, Pompes Funèbres	Tél : 05 53 04 50 15
Vétérinaire Mme BOUDRY (Tocane)	Tél : 05 53 90 36 61
Vétérinaire de la Truffe (Ribérac)	Tél : 05 53 90 26 90
Vétérinaire de Valeuil	Tél : ????????
Pôle enfance/Aide aux personnes âgées/ Portage des repas : Mairie de Tocane	Tél : 05 53 90 61 94
Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCPR	Tél : 05 53 90 28 40 Ribérac
	Tél : 05 53 90 61 94 Tocane
Caisses Primaire d'Assurance Maladie (CPAM-CCMU)	Tél : 3646



ASSISTANCE AUX VICTIMES

Hôpital de Périgueux	Tél : 05 53 45 25 25
Hôpital privé de Francheville	Tél : 05 53 02 11 11
Centre Anti Poison	Tél : 05 56 96 40 80
Enfance Maltraîtée	Tél : 119
Drogue Info Service	Tél : 0800 23 13 13
Tabac Info Service	Tél : 3989
Fil santé jeunes	Tél : 05 44 93 30 74
SIDA Infos service	Tél : 0800 840 800
Enfance et partage	Tél : 05 62 26 15 55
SOS Violence	Tél : 05 53 09 09 49
Maltraitance Vie conjugale	Tél : 39 19
SOS Enfants disparus	Tél : 116 000
Croix Rouge Ecoute	Tél : 05 53 53 30 74
Planning familial	Tél : 05 53 53 11 96





Rappel :

Permanence du SMD3 à la mairie tous les mardis pour vos questions et inscription à la redevance incitative...
(suspendus pour l'instant)



Le personnel communal n'est pas habilité à répondre directement aux sollicitations des habitants. Merci de contacter la mairie pour toute demande

d'intervention.
Téléphone au
05 53 04 50 02



Commune de LISLE
MARCHÉ DE PRODUCTEURS, D'ARTISANS LOCAUX ET AUTRES COMMERCANTS
LES DIMANCHES MATINS à partir DU 4 AVRIL 2021

VENEZ PARTICIPER À LA RELANCE DU MARCHÉ DE LISLE

Propositions et candidatures:
06 75 19 79 54 ou 06 06 60 75 60
marchedelisle@gmail.com

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES sur la Commune de Lisle

Pour toutes informations complémentaires contacter la CCPR de RIBERAC au :
05-53-92-50-49 ou 06-84-75-65-57

CHAUMETTE	Yasmine	23, Route de Périgueux	05-53-03-33-07
MULARD	Sylvie	9, Route de Bussac	05-53-02-18-69
LAMY	Mélanie	5, Route du Pont	06-25-01-49-53
PIRARD	Aurélie	6, Boulevard Marguerite Peyrou	06-79-95-81-40
PUYPELAT	Virginie	Rue des Bons Voisins, Puymaurin	06-17-47-15-83
MADIN	Maud	11, Route du Pont	05-53-03-68-20



Les dates à retenir (à confirmer selon l'état de la situation COVID-19) :

- Cérémonie des vœux du maire et de son conseil municipal le dimanche **3 janvier 2021 à 11h00** suivie par un vin d'honneur
- Repas des aînés le **dimanche 7 février** animé par Philippe Rodrigues au clavier. Les inscriptions se feront courant janvier à la mairie
- Les élections Départementales et Régionales auront lieu en 2021 - pensez à vous inscrire sur la liste électorale !



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017

**relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu
et aux obligations de débroussaillage**

Du 1er Mars au 30 Septembre - Tout brûlage est interdit

Du 1er Octobre à fin Février

Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage

Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte,...)

****** Soumis à Déclaration en mairie 3 jours avant de faire brûler ******

L'imprimé pour faire la déclaration est disponible en mairie ou sur le site internet de la Préfecture : <http://www.dordogne.gouv.fr>

Votre Parten'air Atmo Nouvelle-Aquitaine : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>



Penser à composter les feuilles, les tontes de gazon, les épluchures...



Des battues administratives ont eu lieu en octobre pour réduire le nombre de pigeons dans le bourg. Un nettoyage des ruelles suivra.

La Déchetterie de Tocane

La déchetterie de Tocane se situe à la sortie de Tocane en direction de Ribérac sur la zone d'activités.

Horaires d'hiver du 1er octobre au 30 avril :
Le mardi, mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

La dernière admission se fait 10 minutes avant la fermeture

Tél : 05 53 91 61 33

Citoyenneté - nuisances sonores

dues aux travaux de jardinage ou de bricolage des particuliers (horaires différents pour les entreprises)

Nous vous rappelons les créneaux autorisés par arrêté Préfectoral* pour ces travaux :

Jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h & de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h & de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

* Article 20 de l'arrêté préfectoral N° PELREG-2015-10-45 du 7 octobre 2015 portant réglementation des bruits de voisinage

PHARMACIES DE GARDE SECTEUR BRANTOME 2020



LISLE : Ph Lacombe/Bourdinaud
BRANTOME : Ph du vert galant
AGONAC : Ph Gruber/Corre
MAREUIL : Ph Dubesset
CHÂTEAU L'EVEQUE : Ph Béraud
CHAMPAGNAC DE BELAIR : Ph Benhamou

semaines : 4-9-16-22-27-33-39-45 (+ semaine 1 2021)
semaines : 7-13-19-24-29-36-43-49
semaines : 6-12-18-25-31-37-42-46-51
semaines : 5-10-17-21-28-34-40-47-52
semaines : 2-8-14-20-26-32-38-44-50
semaines : 3-11-15-23-30-35-41-48-53
Sous réserve de modifications de leur part

Les gardes débutent le vendredi à midi et se terminent vers 9h le vendredi matin suivant. La pharmacie de garde est affichée sur la vitrine de chaque établissement. Vous pouvez également composer le 3237 suivi de votre code postal ou vous rendre sur le site www.3237.fr en suivant les instructions.



©SH



©SH